

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19449 - 75ÈME ANNÉE

Plus de responsabilité pour plus d'autonomie : déjà une réalité en Guyane

Le Projet Guyane au Congrès des élus

En Guyane, la crise sociale a débouché sur l'amplification d'une prise de conscience : travailler sur un projet fait par les Guyanais, approuvé et appliqué par les Guyanais. Hier, le Congrès des élus devait se prononcer sur les propositions de la commission ad hoc, avec notamment à l'ordre du jour la revendication de larges transferts de compétence en lien avec la situation en Guyane. Ce qui se passe en Guyane est l'illustration concrète de la revendication du PCR pour La Réunion : rassembler les bonnes volontés pour construire un projet fait par des Réunionnais, pour les Réunionnais et appliqué par des Réunionnais.

Depuis 2015, le département de Guyane connaît de grandes transformations institutionnelles. La Loi d'orientation pour l'Outre-mer de 2000 avait créé en Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion un Congrès des élus. Cette instance est composée des élus de la Région, du Département et des parlementaires. Elle a pour tâche de proposer au gouvernement des évolutions institutionnelles.

Le Congrès a proposé la fusion du Département et de la Région au sein d'une assemblée regroupant les compétences de ces structures : la Collectivité territoriale de Guyane. Tout comme la Martinique, la Guyane a donc vu la création d'une seule assemblée après l'accord du gouvernement et de l'Assemblée nationale, et à la

suite du résultat favorable des électeurs des collectivités concernées.

La fusion de la Région et du Département restent insuffisante pour répondre aux défis du pays. C'est ce qu'a rappelé l'explosion sociale vécue par ce territoire à la fin du mandat de François Hollande. Les élus ont donc participé à la création d'un Projet Guyane. C'est donc un projet qui est conçu par les Guyanais. Guyane Première a annoncé hier que « sous la pression du Front, appuyé par les maires, le président de la CTG, Rodolphe Alexandre a convoqué un congrès pour le mardi 14 janvier. Le point d'orgue devrait être l'examen du Projet Guyane porté par la commission ad hoc ». C'est donc un projet qui est amené à être approuvé par les Guyanais. Il servira alors de base à la négociation avec le gouvernement d'une nouvelle relation entre la Guyane et la France.

Propositions pour plus d'autonomie

En effet, les propositions de la commission demandent plus de responsabilité pour plus d'autonomie. Voici leur déclinaison par Guyane Première :

« Voici la proposition de la commission ad hoc, appelée projet Guyane, qui sera soumise au vote des élus

Le projet Guyane prône :

- une loi organique pour permettre au peuple guyanais de contrôler ses institutions et de construire une communauté de destin pour une société responsable et solidaire.

- une assemblée élue à la proportionnelle avec un organe exécutif et un président

- La création de 5 districts qui remplacent les Communautés de Communes avec des compétences nouvelles

Parmi les compétences de cette Nouvelle Collectivité de Guyane on retrouverait :

Le Vote de lois pays et l'Adaptation des lois et règlements de la République

Le Transfert total du domaine foncier de l'Etat à la Nouvelle Collectivité de Guyane, aux communes, aux communautés autochtones.

Les autres compétences demandées sont :

- L'Exploration, l'exploitation et la gestion des ressources naturelles, la gestion de l'Agriculture, la pêche, la forêt

- De la Fiscalité des activités économiques

- Du 1er degré dans Enseignement et de la Culture

- La Nouvelle Collectivité pourrait passer tout accord avec tout pays sur le fondement de l'intérêt de la Guyane

Des Compétences seraient partagées avec l'Etat sur la Sécurité, le Contrôle de l'Immigration, l'Enseignement (second degré et supérieur), et la recherche. »

Et à La Réunion ?

A La Réunion, le PCR propose depuis longtemps une table ronde de toutes les bonnes volontés afin de

déboucher sur la création d'un projet fait par les Réunionnais, adopté et mis en œuvre par les Réunionnais. C'est la revendication d'une Conférence territoriale élargie à toutes les forces vives. La Guyane est l'illustration de cette démarche, elle montre concrètement aux Réunionnais ce que signifie cette démarche de projet.

M.M.

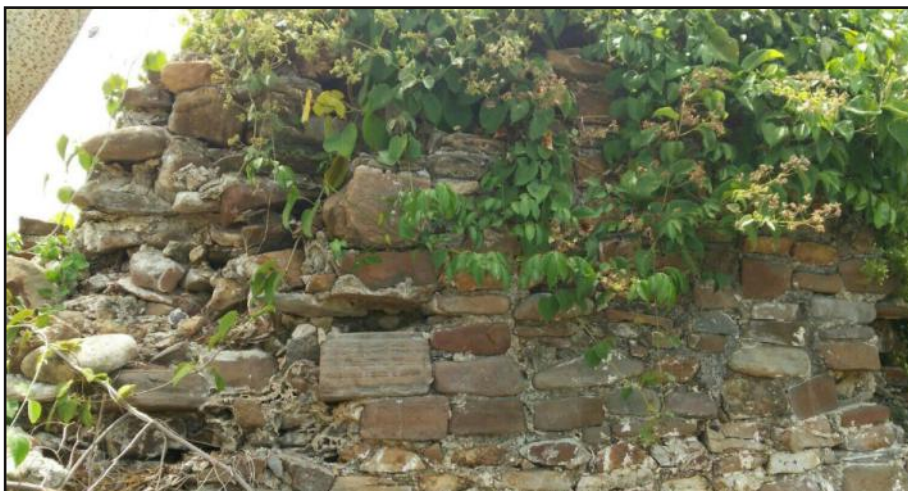
A la découverte du premier site archéologique de Madagascar -1-

Mahilaka : le grand port de notre région

Quand les Portugais arrivèrent dans notre région au 16^e siècle, ils constatèrent que les civilisations riveraines n'avaient pas attendu l'Occident pour faire de l'océan Indien un vaste lieu d'échanges. Durant le Moyen-Age dans notre région, Mahilaka était la plus grande agglomération connue. Située au Nord Ouest de Madagascar, cette ville était alors le plus grand port de notre région. Avant de participer à la conférence idéologique internationale organisée par le PCR en octobre dernier, Georges Radebason, professeur d'Histoire de l'Université d'Antsirana, était sur ce site avec ses étudiants. Il nous fait découvrir Mahilaka.

Mahilaka est la plus ancienne des grandes agglomérations connues dans la partie occidentale de l'Océan Indien. Mahilaka est actuellement un petit village se situe à une vingtaine de kilomètres au sud de la ville d'Ambanja. Ce fut une ville créée et habitée par les commerçants arabes et des groupes africains islamisés (swahilis). Elle s'étendait sur une superficie de 70 hectares. Elle était donc construite dans le cadre de l'expansion commerciale arabo-musulmane.

A Madagascar comme dans la façade orientale africaine, les commerçants arabes établissaient des comptoirs. La partie nord-ouest de Madagascar était le premier site de débarquement de ces



Reste d'une fortification.



Des étudiants lors de la visite au Prince d'Ambanja, Sakalava Bemazava.

commerçants et c'est dans ce contexte que Mahilaka était créée. Cette agglomération était fortifiée par d'une grande forteresse, certainement pour se défendre de toute incursion. Les occupants de cette agglomération vivaient du commerce, pêches et de la transformation métallurgiques. Des amas de scories découverts sur ce

site témoignent cette production métallurgique. Cette ville connaissait sa prospérité de XI^e au XIV^e siècle.

(à suivre)

Georges Radebason

Dix questions et dix réponses sur le projet de réforme -3-

Retraites : « Le système par points permet diminuer le niveau des pensions »

Dans « l'Humanité », l'universitaire Salim Lamrani répond à dix questions sur les conséquences de la réforme des retraites de Macron sur le système actuel. Un décryptage qui prouve que derrière l'étrange formule du « retrait provisoire » de l'âge pivot annoncé par le Premier ministre, c'est bien le fond de la réforme qui n'est pas acceptable.

Quels sont les risques du système à points que veut imposer le gouvernement Macron ?

Avec le système actuel, chaque actif sait à quel moment il pourra faire valoir ses droits à une pension de retraite et en connaîtra le montant. Aujourd'hui, il faut avoir cotisé 43 annuités et avoir atteint l'âge pivot de 62 ans pour partir en retraite avec une pension complète. Avec un système à points, nul ne pourra connaître le montant de sa future pension de retraite ni le moment où il pourra cesser de travailler, car la valeur du point pourra être modifiée par la majorité gouvernementale à tout moment.

François Fillon, ancien Premier ministre du Président Nicolas Sarkozy, a d'ailleurs fait preuve de franchise à ce sujet lors d'un discours devant les grands patrons français du MEDEF en mars 2016 : « Il y a trop d'hommes politiques qui jouent avec l'affaire

des retraites et qui font miroiter des réformes formidables, par exemple la retraite par points. Il ne faut pas faire croire aux Français que cela va régler le problème des retraites. Le système par points permet en réalité une chose qu'aucun homme politique n'avoue : cela permet de baisser chaque année la valeur du point et donc de diminuer le niveau des pensions ».

Partout où le système par points a été appliqué, les pensions ont baissé et le taux de pauvreté chez les seniors a explosé. Ainsi, en Suède, depuis l'adoption d'un système de retraite par points, le taux de pauvreté chez les seniors a doublé en neuf ans. Le système actuel de retraites est celui qui produit le moins de pauvreté chez les personnes de plus de 65 ans. Il est actuellement de 6,5 % en France alors qu'il atteint 17 % en Suède.

Qu'en est-il du mode de calcul de la retraite dans le projet de réforme et de l'âge pivot ?

La réforme prévoit de calculer le montant de la pension de retraite non pas sur les 25 meilleures années pour le secteur privé et les six derniers mois pour le secteur public comme c'est actuellement le cas, mais sur l'ensemble de la carrière. La conséquence mathématique est que le montant des retraites baissera car on

prendra en compte les périodes de chômage ou de bas salaires, notamment en début de carrière.

Par ailleurs, on annonce que l'âge pivot, âge à partir duquel on peut faire valoir ses droits à la retraite et qui est actuellement à 62 ans, sera porté à 64 ans. Or, près de 50 % des actifs qui arrivent à l'âge de la retraite actuel sont au chômage. Il y a aujourd'hui 300 000 chômeurs de plus de 60 ans en France. Quelle sera la conséquence de l'augmentation de l'âge pivot ? Les seniors au chômage n'auront pas assez cotisé pour prétendre à une pension complète. Il convient de rappeler que la candidat Emmanuel Macron avait pris un engagement solennel durant la campagne présidentielle : « Nous ne toucherons pas à l'âge de départ à la retraite ni au niveau des pensions ». Or, avec le projet de modification de l'âge pivot et l'adoption du système à points, il sera impossible de tenir cette promesse.

(à suivre)

Salim Lamrani

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Plan d'sirvi : in plan fé pou bann rényoné par bann rényoné

Kan i parl bann lékoloji, la plipar d'tan ou antann dir dé shoz la pa vré san pour san. I di par ébzanp bann moun la i sort déor é sé zot i vé obliz anou viv konm zot. I di ankor : protèz la natir, lé bien protèz la natir, mé kan ou na poin an sifizans pou ou mi oi pa pou kosa ou i sava protèz la natir. I di ankor : alé protèz la natir é kan bann bête va pouak out prodiksyon, mi pans ou valir zoinal. Poitan la plipar d'tan, lo bann kozman ou i antann sé la kouyonis in poin sé tou ?

Mé la pa sa mi vé anparl zordi. Zordi mi vé anparl lo plan d' sirvi. Plan d' sirvi ! Kosa i lé sa ? Sa in plan lété fé isi mèm La Rényon par nout parti, é si mi tronp pa l'ané 1975. Sète ané-la, nout parti la prépar in plan pou dévlop La Rényon épi pou pèrmète nout péi sirviv. Sak na dédan ? Néna tro pou apatrl in pti modékri konmsa, mé sak lé sir sé ké dann liv la néna in gran kantité bone zidé pou amenn lo péi dann shomin dévlopman an bazan dsi dévlopman otosantré é pou pèrmète anou règ lésansyèl problèm néna dann nout péi-avèk konm fil rouj lékoloji !

Mé zami la pa pars nout parti la travaye dsi kékshoz néna 44zané k'i fo pa tienbo kont. Pou koué mi di sa ? Pars nout parti la touzour tash moyin prévnir pars lé pli préférab prévnir ké guérir. Li la touzour tash moyin sèye oir lé shoz avan lé zot é mèm tazantan sé li k'lanons dé shoz lé pa intèrésan pou nou mé i vo myé oir la vérité é anons ali plito ké fé konmsi nou lé pa la avèk sa... Plan d'sirvi, in plan pou bann rényoné fé par bann rényoné, é in plan lé pli vivan ké zamé.

Justin